

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU mercredi 13 avril 2016

L'an deux mille seize et le treize avril à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CÈBE**, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur CÈBE Georges, Madame VALETTE Florence, Monsieur HOAREAU Alain, Madame VIVANCOS Catherine, Monsieur BOYÉ Richard, Madame CÈBE Elodie, Monsieur ANDERS Michael, Madame WACHTER Christiane, Monsieur VIVANCOS Claude, Monsieur PELLISSIER Laurent, Madame THIBAUT Françoise, Monsieur GOOVAERTS Koen, Madame VIVANCOS Chantal, Monsieur CABROL Josian, Monsieur SOULIGNAC Jacques, Madame CABROL Ghislaine, Madame MARECHAL Karine

Absents excusés : Madame DUBOIS Laura

Représentés : Monsieur COINTRE Marc par Monsieur CÈBE Georges

0-0-0-0-0-0-0-0-0

est élue secrétaire de séance : Madame Elodie CÈBE

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 23 février 2016 :

Adopté à l'UNANIMITE

.../...

## Monsieur CÈBE aborde l'examen de l'ordre du jour

### **1°) BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016**

Monsieur le Maire présente et commente les documents budgétaires du budget primitif principal. Il propose leur adoption dans le cadre établi par le conseil municipal.

Après débat le budget primitif est adopté à l'Unanimité

Budget Principal :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 734 168,00	2 734 168,00
INVESTISSEMENT	1 108 717,00	1 108 717,00

### **2°) VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ :**

Monsieur le Maire présente l'état des bases fiscales communiqué par les services des finances et propose de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2016.

Après débat, à l'Unanimité, le conseil municipal choisit de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Taxe d'Habitation	11,75 %
Foncier Bâti	22,16 %
Foncier Non Bâti	107,02 %

### **3°) BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire présente et commente les documents budgétaires du budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement.

Il propose leur adoption dans le cadre établi par le conseil municipal.

Après débat le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement est adopté à l'Unanimité

Budget de l'eau et de l'assainissement :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	559 707,00	559 707,00
INVESTISSEMENT	532 718,00	532 718,00

#### 4°) **PRIX DE L'EAU :**

Monsieur le Maire, après examen de l'évolution du service de l'eau et de l'assainissement, propose de fixer le prix de l'eau pour l'exercice 2016.

Après débat, à la majorité, 3 abstentions, 3 contre, 12 pour, le prix de l'eau est fixé comme suit :

EAU	PRIX
<b>Prix de l'eau</b>	<b>1,45</b>
<b>Autres redevances</b>	
Pollution (Agence de l'eau)	0,29
Prélèvement (Agence de l'eau)	0,14
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	0,16
<b>Prix de l'assainissement collectif</b>	
Montant de la redevance /m3	1,54
<b>Prix global</b>	<b>3,58</b>
<b>Assainissement non collectif</b>	
Redevance SPANC	26,01
<b>Abonnements</b>	
Alimentation en diamètre 25	57,64
Alimentation en diamètre 32	73,23
Alimentation en diamètre 40	88,78
Alimentation en diamètre 50	104,38
Alimentation en diamètre 80	119,96
Alimentation en diamètre 100	135,55

#### 5°) **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :**

- Monsieur HOAREAU propose une première répartition de subventions comme suit :

.../...

ASSOCIATIONS	Montant
Aie caramb'art	160
Amis de Cavenac	160
Amis de l'orgue	600
Avenir Saint-Pons Tennis	500
Biberon Club	340
Black moutons	160
Comité des fêtes "Les Tamarous"	6500
Coopérative scolaire Ecole Primaire Frescatis	4000
Drahla San Ponesa	250
Ecole de Football Courmiou Riots Saint-Pons	500
Ecole de rugby	500
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers du Haut Languedoc	250
Ecole Maternelle de Frescatis	1000
Foyer du Hameau de Brassac	160
Gavachs Dancers	160
Généalogie Saint Ponaise	160
Groupe Archéologique du Saint-Ponais	700
Groupement Cynégétique du Saint-Ponais	300
Harkis du Saint-Ponais	160
Ligue contre le cancer	160
Majo dance	700
Montagne et Plein Air	160
Muay Thai	400
Parents d'Elèves Ecole Saint-Joseph (A.P.E.L)	160
Pitchouns de Frescatis	160
Poudre d'Escampette	2000
Prévention routiere	160
Randonneurs du Haut Languedoc	160
Retro meca	910
Sapeurs Pompiers (amicale)	1000
Secours Catholique	300
Souvenir Français	310
Spéleo Club de Saint-Pons	310
Sportive et Culturelle du Saint-Ponais	2000
Sportive Inter-Age	160
Téléthon	500
Truite du Jaur	200
Un Pau de Maï	160
Union Française des Associations de Combattants	50
UNRPA Aguze et Jaur Ensemble et solidaire	400
UPSP	310
XV du Haut Languedoc	2300
Total	29530

Adoptée à la Majorité 3 abstentions 15 pour

Monsieur le Maire propose ensuite quatre attributions :

- OFFICE DE TOURISME : 4 000,00 €

Monsieur Jacques SOULIGNAC ne prend pas part au vote  
Adopté à la Majorité 3 abstentions 14 pour

- TOURISME IMAGINAIRE : 2 000,00 €  
Adopté à la Majorité 4 abstentions 1 contre 13 pour

- SYNDICAT DES COMMERÇANTS DES MARCHES DE FRANCE : 300,00 €  
Adopté à l'Unanimité

- LA ROUTE DU SUD CYCLISTE : 8 000,00 €  
Adopté à la Majorité 2 contre 16 pour

### **6°) CONSTITUTION DE PROVISIONS :**

Considérant que d'une part, Madame et Monsieur BARET ont assigné en justice la commune, et que d'autre part un programme de recherches d'eau est en cours, Monsieur le Maire propose de constituer des provisions :

- une provision de 30 930,89 € correspondant à 5% des prétentions financières exposées par les époux BARET dans le contentieux engagé contre la commune à propos du captage de l'eau potable dans le réseau souterrain du Jaur.

- ainsi qu'une provision de 15 937,50 € égale à 25% de la participation financière que la commune devra verser au Département de l'Hérault pour les programmes 2010 et 2013 de recherches d'eau qui sont en cours de réalisation.

Dit que la dépense est prévue au budget au compte 6815.

Après débat proposition adoptée à l'Unanimité.

### **7°) DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

#### **- Aménagement d'un arrêt de bus avenue de la gare secteur du Tabalou.**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement d'un arrêt de bus avenue de la gare, secteur du Tabalou, dont le coût prévisionnel s'élève à 40 620,00 € TTC, et propose de solliciter une subvention auprès du Département de l'Hérault

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

**- Aménagement d'un logement à Brassac.**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement d'un logement à Brassac dont le coût prévisionnel s'élève à 26 641,08 € TTC, et propose de demander une subvention au Syndicat Mixte Hérault Energies au titre des travaux d'isolation des combles.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

**- Schéma d'assainissement.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une première demande concernant ce dossier avait été déposée le 08 juillet 2014 à laquelle le Département de l'Hérault et l'Agence de l'Eau n'avaient pas donné suite.

Il rend compte d'une réunion de travail qui s'est tenue le 24 mars 2016 avec les partenaires financiers.

Un nouveau programme a été établi par notre maître d'oeuvre, le cabinet CETUR LR.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 99 840,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Hérault.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

**- Aménagement de la cathédrale.**

Monsieur le Maire rappelle l'étude en cours réalisée par l'architecte Monsieur FIORE qui a permis de préparer la demande d'autorisation de travaux qui a été déposée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) le 23 mars dernier.

Le projet consiste à mettre hors d'eau l'édifice, à l'assainir et à restaurer les chapelles.

Il se déroulerait en 5 tranches, pour un montant global estimé à 2 510 084,26 € TTC.

La première tranche de travaux s'élève à 636 000,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la DRAC et du Département de l'Hérault.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

**- Entretien de l'orgue .**

Monsieur le Maire fait état de la possibilité que propose la DRAC de nous accompagner financièrement pour l'entretien de l'orgue dont le coût s'élève à 800,00 € par an.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la DRAC.

Après débat, proposition adoptée l'Unanimité.

**8°) MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE:**

**- Programme d'éclairage public remplacement de luminaires obsolètes du quartier de Marcouyrine.**

Monsieur le Maire présente la proposition du cabinet CETUR LR.

Le forfait de rémunération est basé sur un taux de 8,5 % du coût prévisionnel des travaux, soit 1 626,05 € HT.

Après débat, Monsieur le Maire est autorisé à l'Unanimité à signer le marché de Maîtrise d'oeuvre.

## 9°) TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Afin de permettre la bonne organisation des services, Monsieur le Maire propose de réactualiser le tableau des effectifs comme suit :

### TABLEAU DES EFFECTIFS

établi le 13 avril 2016

Grade	Cat.	Durée hebdo.	Poste prévu	Poste occupé	Poste vacant
<b>Agents occupant un emploi permanent</b>					
<b>Filière administrative</b>					
Directeur général des services (Emploi fonctionnel)	A	35/35	1	1	0
Attaché principal	A	35/35	1	0	1
Rédacteur	B	35/35	1	0	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35/35	2	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35/35	3	2	1
Adjoint administratif 1ère classe	C	35/35	2	0	2
Adjoint administratif 2ème classe	C	35/35	3	2	1
<b>Filière technique</b>					
Agent de maîtrise principal	C	35/35	1	1	0
Agent de maîtrise	C	35/35	1	0	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35/35	2	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35/35	2	1	1
Adjoint technique 1ère classe	C	35/35	3	0	3
Adjoint technique 2ème classe	C	35/35	10	8	2
Adjoint technique 2ème classe	C	28/35	1	1	0
Adjoint technique 2ème classe	C	27/35	1	1	0
Adjoint technique 2ème classe	C	24/35	1	1	0
<b>Filière médico sociale</b>					
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	C	35/35	1	0	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	35/35	1	1	0
<b>Filière police</b>					
Brigadier chef principal	C	35/35	1	1	0
<b>Agents occupant un emploi non permanent</b>					
<b>Filière technique</b>					
Adjoint technique 2ème classe non titulaire	C	35/35	7	5	2
Emplois aidés	C	35/35	6	2	4
Emplois saisonniers pour besoin saisonnier	C	35/35	5	0	5
Emplois occasionnels pour remplacements momentanés	C	35/35	3	0	3

Adopté à l'Unanimité

### **10) AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE AVEC HERAULT ENERGIES RELATIVE A LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de St Pons de Thomières le 13 juin 2013 avait décidé le transfert de la perception, de la gestion, et du contrôle de la taxe sur la consommation finale d'électricité à Hérault Energies.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de transfert pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2017.

Après débat proposition acceptée à l'Unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

### **11°) ETABLISSEMENT D'UN BAIL AGRICOLE**

Monsieur le Maire présente la demande d'un agriculteur, Monsieur Etienne POULY qui souhaiterait pouvoir utiliser pour son exploitation les terrains communaux des Prades Basses.

Après examen du projet de bail et débat, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer et de reporter cette décision.

### **12°) CONSULTATION "UN NOM POUR LA REGION"**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame DELGA, Présidente de la Région qui proposait à la commune de faire part d'un avis à propos du nom de la Région.

Sur la base des 5 noms envisagés, les suffrages se répartissent comme suit :

- Languedoc 1 voix
- Occitanie 9 voix
- Occitanie Pays Catalan 2 voix
- Languedoc Pyrénées 1 voix
- Pyrénées Méditerranée 5 voix

### **13°) COMPTEURS LINKY d'ERDF**

Monsieur le Maire en réponse aux sollicitations de plusieurs administrés propose au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet.

Après un large débat le conseil municipal se prononce à l'Unanimité contre l'installation de ces nouveaux compteurs.



## 14°) QUESTIONS DIVERSES

### - Projet éolien :

Monsieur le Maire informe le conseil de démarches de la Société VALOREM qui envisagerait de lancer des études pour l'installation d'éoliennes dans le secteur des "Trois boules".

### - Vidéo protection :

Monsieur le Maire évoque le sujet de la vidéo protection pour lequel il reçoit de plus en plus de sollicitations et propose à chacun de poursuivre la réflexion sur ce sujet qui pourra être soumis au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

### - Nouvelles règles de stationnement :

Monsieur Josian CABROL demande à connaître les nouvelles dispositions en matière de stationnement.

Monsieur le Maire précise qu'il sera créé :

- une zone où la vitesse sera limitée à 30 km/h entre le carrefour de la route de Narbonne et le rond point.
- une zone bleue sous le mur de la rampe du marché et au dessus des enclastres de la cathédrale
- des emplacements pour les véhicules à 2 roues en bordure des terrasses de café.
- des arrêts minutes répartis en plusieurs lieux du centre ville.

**La séance est levée à 23 heures 20.**

